

La crise ministérielle

Le procès de M. René Renoult ancien garde des Sceaux s'est ouvert devant les assises de la Seine

Dernière heure Les cambrioleurs de châteaux sont identifiés

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les renseignements que m'ont apportés les chefs politiques, au cours de la consultation très étendue à laquelle je viens de procéder, me font craindre que la Chambre, même après deux expériences infructueuses, ne puisse s'y résoudre que difficilement.

Or, il faudrait qu'à cette occasion puisse se dégager une majorité large et solide des économies substantielles à réaliser.

Les sacrifices qui s'imposent de toute manière, demeureront fort en deçà de ceux autrement lourds et moins équitablement répartis qui seraient les conséquences d'une crise ministérielle.

J'étais prêt à constituer, pour appliquer ce programme, un gouvernement d'union et d'action, mais je m'y refuse et je dois rester dans l'équivoque et si je n'ai pas la plénitude des moyens nécessaires pour sauver le franc.

J'ai donc décliné la mission qui m'avait été confiée.

M. Fernand Bouisson serait de nouveau candidat à la présidence de la Chambre

Paris, 5 juin. — La Présidence de la Chambre étant officiellement vacante à la suite de la démission de M. Fernand Bouisson, annoncée par M. de Chambrard, premier vice-président, au début de la séance de mardi, l'Assemblée va être appelée, au cours d'une de ses prochaines séances, à désigner un nouveau président. On donnait mercredi matin comme assuré que M. Fernand Bouisson serait de nouveau candidat au fauteuil qu'il a occupé sans interruption pendant plus de sept années.

Des incidents à Paris

Paris, 5 juin. — Un groupe d'une cinquantaine de personnes ont brisé mercredi soir, huit glaces au « Petit Journal » et dix au « Grand Orient », puis ils se sont enfuis.

D'autre part, 200 camelots du roi ont tenté de manifester sur le Boulevard des Italiens et ont été rapidement dispersés. Huit arrestations ont été opérées. Les Grands Boulevards étaient calmes dans la soirée.

Un ordre du jour de la Confédération nationale des anciens combattants

Les membres du Conseil d'administration de la Confédération nationale des anciens combattants et victimes de la guerre avaient voté, avant la chute du ministère, l'ordre du jour suivant :

« Considérant que, dans la situation présente, les hommes appelés au pouvoir par le peuple ont l'obligation de rendre compte de leur impuissance et de leurs erreurs ;

« Ne pouvant admettre que ceux qui ont été à diverses reprises révoqués incapables soient munis de pouvoirs discrétionnaires susceptibles de leur permettre de :

« Constater que chaque fois que le pays est acculé à de graves difficultés, des gouvernements en place, incapables de se soucier de la tutelle des forces économiques et financières, se tournent vers les victimes de la guerre et anciens combattants pour leur demander des sacrifices ;

« Considérant que, dans la situation présente, les hommes appelés au pouvoir par le peuple ont l'obligation de rendre compte de leur impuissance et de leurs erreurs ;

« Ne pouvant admettre que ceux qui ont été à diverses reprises révoqués incapables soient munis de pouvoirs discrétionnaires susceptibles de leur permettre de :

Une courte séance du Sénat

Paris, 5 juin. — Le Sénat qui s'était réuni à 15 heures, a tenu une séance de dix minutes, pour examiner le projet de loi relatif à la tutelle des forces économiques et financières, ne s'est réuni à 16 h. 10, sous la présidence de M. Jeanneney, qui pour prendre acte du vote de la Chambre qui a mis en minorité le Cabinet Bouisson.

L'accord s'est révélé impossible entre les radicaux et les socialistes

Paris, 5 juin. — L'accord s'est révélé impossible entre les radicaux et les socialistes. Les radicaux ont refusé de signer le programme socialiste. Les socialistes ont refusé de signer le programme radical. Les deux groupes ont décidé de continuer leurs négociations séparément.

M. Piétri expose l'état de ses démarches

Après avoir regagné à 1 heure du matin le ministère de la Marine, M. François Piétri a fait à la presse les déclarations suivantes :

« J'ai commencé ce soir mes consultations. J'ai vu d'abord M. Jeanneney, président du Sénat. Je me suis ensuite rendu chez M. de Chambrard, vice-président de la Chambre, qui m'avait donné rendez-vous dans le cabinet des ministres du Palais-Bourbon.

J'ai vu M. Bouisson d'abord, M. Edouard Herriot et Yvon Delbos. J'en ai profité pour avoir avec eux une conversation purement préliminaire et officieuse, puisque, aussi bien sur leur demande même, j'aurai à recevoir demain matin, après la réunion du groupe radical, une délégation de membres de ce groupe.

« Nous nous sommes entretenus pendant près d'une demi-heure et je crois dans de bonnes conditions.

« Je me suis rendu ensuite au domicile de M. Bouisson, à Boulogne.

« J'ai dû arrêter la mes visites, non point que je me sois trouvé dérangé par l'heure, mais parce que j'ai le devoir de laisser les gens se coucher.

« Je verrai demain matin, MM. Laval, Flaminio et Tardieu, ainsi que MM. Calliaux et Maly, présidents des commissions des finances des deux assemblées.

M. Piétri proposera-t-il aux socialistes de participer au gouvernement ?

« Je joindrai ainsi l'heure où je recevrai au ministère de la Marine la désignation du parti radical.

« Mon intention est de proposer le cas échéant tant au groupe socialiste qu'aux divers groupes parlementaires et l'extrême-gauche de participer à une formation de gouvernement que je désire aussi large qu'il est possible.

Les rectifications de vote ont donné un peu tard une majorité de 16 voix à M. Bouisson

On sait que c'est par 254 voix contre 263, qu'a été repoussé l'article unique du projet sur les pleins pouvoirs.

Mais, comme il arrive toujours en pareil cas, un certain nombre de députés ont, tard dans la soirée, rectifié leur vote en déclarant avoir voulu voter pour le gouvernement.

C'est ainsi que la minorité de deux voix proclamée en séance a changé, après coup, en majorité de douze voix, selon les uns, de seize, selon les autres.

Une proposition de résolution de MM. Morinaud, Dariac et Delmont

MM. Morinaud, Dariac, Alcide Delmont ont déposé une proposition de résolution aux termes de laquelle les résultats des scrutins de confiance ne seraient proclamés qu'une heure après le dépouillement.

Les Cabinets qui tombent le jour de leur présentation

Le Cabinet Bouisson est le cinquième qui tombe le jour même où il se présente devant la Chambre.

porter atteinte aux droits acquis de nos anciens combattants et victimes de la guerre. Déclinent de s'opposer à tout préjudice que l'expérience fait apparaître dès maintenant comme inutile ;

Chargent le bureau de alarmer les parlementaires et lui font confiance pour adopter toutes mesures que les circonstances exigeront.

Et un communiqué

La Confédération nationale des anciens combattants a communiqué ce matin la note suivante :

« La Confédération nationale des anciens combattants tient à déclarer que dans l'ordre du jour qu'elle a envoyé aux parlementaires, elle entendait traduire les sentiments de la grande majorité de l'opinion publique en présence des méthodes constamment employées lors de la constitution des différents gouvernements.

« Il est incontestable que personne ne comprend plus en France que des ministères renversés à différentes reprises soient constamment remplacés par d'autres qui comprennent les mêmes hommes avec de simples affectations différentes.

« Les ministères constants ne peuvent pas être considérés comme des ministères nouveaux. Ils sont constamment remplacés par d'autres qui comprennent les mêmes hommes avec de simples affectations différentes.

« Les ministères constants ne peuvent pas être considérés comme des ministères nouveaux. Ils sont constamment remplacés par d'autres qui comprennent les mêmes hommes avec de simples affectations différentes.

Le programme est déterminé par l'urgence de sauvegarder les libertés publiques, de briser la spéculation et d'atténuer les effets de la crise. Ce programme exigera des méthodes d'action propres à briser les résistances.

3^e Quel devrait être le programme de ce gouvernement et notamment comment devrait-il faire face à l'échéance du 15 juin et aux échéances ultérieures ?

Le Groupe pense que le gouvernement devrait faire face à l'échéance du 15 juin et aux échéances ultérieures par la souscription des Bons du Trésor demandés aux banques et le rachat de ces Bons par la Banque de France. Si une résistance était manifestée, le gouvernement devrait y contraindre les banques par tous les moyens, y compris le rachat des actions de la Banque de France par l'Etat. Au point de vue financier, le groupe socialiste est hostile à la politique de défiance budgétaire, tout en estimant qu'il y a lieu de réprimer tous abus et gaspillages.

Pour pareil au déficit budgétaire, le groupe socialiste estime qu'il faudrait consacrer à la couverture de ce déficit les sommes consacrées à l'amortissement non contractuel et créer une caisse des pensions.

Pour la défense du franc, il considère qu'il y aurait lieu de supprimer le marché à terme sur les changes.

Dans le domaine économique, le groupe socialiste propose la création d'un fonds national de chômage, la semaine de 40 heures, l'exécution de grands travaux.

Au point de vue politique, le groupe propose la dissolution des ligues paramilitaires, la préparation de la dissolution de la Chambre et de la consultation populaire par le vote de la R.P.

A l'Alliance démocratique

Paris, 5 juin. — Le Comité directeur de l'Alliance démocratique a adopté l'ordre du jour suivant qui définit l'attitude adoptée par l'alliance au sujet de la situation politique :

« En présence de la crise grave qui alarme le pays, des tentatives révolutionnaires du front commun et des projets de constitution d'un nouveau cartel, l'Alliance démocratique fidèle à ses principes, condamnant la campagne de dévaluation qui a été poursuivie dans le pays et qui a été l'une des causes de la crise actuelle, en donnant à la spéculation l'espoir que la volonté de la nation de défendre sa monnaie pourrait faillir ; demande à nouveau, avec énergie, à tous les adhérents parlementaires et militants de défendre, avec discipline, sur tous les points, la doctrine de l'Alliance telle qu'elle a été définie par ses congrès ;

« S'affirme résolu à s'écarter de toutes les tentatives d'union de tous les républicains décidés à soutenir un gouvernement qui prendra comme programme le maintien de la monnaie à sa parité ou actuelle, la sécurité nationale, la défense et le perfectionnement des institutions républicaines.

Une note de la France au Reich sur le pacte oriental

Paris, 5 juin. — Il se confirme que, lors de son entretien du 3 juin avec M. Roland Koester, M. Pierre Laval a remis à l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, une note du gouvernement français relative au Pacte oriental.

Ce document se réfère aux déclarations faites il y a quelque temps par M. von Neurath à M. Eric Phipps, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin.

Le ministre des Affaires étrangères du Reich avait alors affirmé que son gouvernement était prêt à envisager la conclusion d'un pacte régional à l'Est de l'Europe sur les bases de la consultation de la non-agression et de la non-assistance à l'agresseur.

Dans sa note du 3 juin, assez brève et d'un caractère plutôt technique, le gouvernement français se déclare disposé à poursuivre avec le Cabinet allemand les négociations relatives au Pacte oriental, en tenant compte de ces propositions du Reich.

Le prix du roman d'aventure

Paris, 5 juin. — Le prix du roman d'aventure a été attribué pour la sixième fois par un jury que préside M. Pierre Benoit, de l'Académie française. Par 7 voix contre 2 et une abstention, le prix a été décerné à Pierre-André Fernic pour un roman intitulé : « La bête aux sept manteaux ».

Pierre-André Fernic est un pseudonyme. Le roman a été écrit en collaboration par M. André Ferran, auteur d'une thèse de doctorat et de plusieurs romans, et de Pierre Daunic, un de ses anciens élèves.

Deux motocyclistes sont tués au cours d'une collision avec une auto, dans la Somme

Mercredi soir, une motocyclette montée par deux garçons-bouchers, Marcel Royer, 19 ans et Cyr Desuert, 24 ans, a accroché à Dommarin-en-Ponthieu, l'auto d'un docteur, du Dr R. Il. Il montra ensuite dans le choc fut très violent et M. Desuert fut tué sur le coup. Son camarade, qui avait le crâne fracturé, fut conduit d'urgence à l'hôpital d'Amiens où il succomba peu après son arrivée.

Une délégation de jeunes chômeurs français à la Conférence internationale du Travail

Voici, à la gare de Lyon, les jeunes chômeurs quittant Paris pour aller assister à la 19^e session de la Conférence internationale du Travail, qui va se tenir à Genève.

« Le groupe socialiste estime que la majorité dépend du programme exigé par les nécessités de l'action et que c'est ce programme qui opérera le rassemblement et les discriminations et qui fixera par là-même les limites de la majorité.

« Est-on pour les pleins pouvoirs accordés à ce gouvernement ? Le Parlement devrait-il être absent ou présent ?

« Le programme est déterminé par l'urgence de sauvegarder les libertés publiques, de briser la spéculation et d'atténuer les effets de la crise. Ce programme exigera des méthodes d'action propres à briser les résistances.

« Quel devrait être le programme de ce gouvernement et notamment comment devrait-il faire face à l'échéance du 15 juin et aux échéances ultérieures ?

« Le Groupe pense que le gouvernement devrait faire face à l'échéance du 15 juin et aux échéances ultérieures par la souscription des Bons du Trésor demandés aux banques et le rachat de ces Bons par la Banque de France. Si une résistance était manifestée, le gouvernement devrait y contraindre les banques par tous les moyens, y compris le rachat des actions de la Banque de France par l'Etat. Au point de vue financier, le groupe socialiste est hostile à la politique de défiance budgétaire, tout en estimant qu'il y a lieu de réprimer tous abus et gaspillages.

« Pour pareil au déficit budgétaire, le groupe socialiste estime qu'il faudrait consacrer à la couverture de ce déficit les sommes consacrées à l'amortissement non contractuel et créer une caisse des pensions.

« Pour la défense du franc, il considère qu'il y aurait lieu de supprimer le marché à terme sur les changes.

« Dans le domaine économique, le groupe socialiste propose la création d'un fonds national de chômage, la semaine de 40 heures, l'exécution de grands travaux.

« Au point de vue politique, le groupe propose la dissolution des ligues paramilitaires, la préparation de la dissolution de la Chambre et de la consultation populaire par le vote de la R.P.

Le groupe socialiste maintient sa position

Le groupe socialiste a maintenu sa position au cours de la séance de mercredi. Il a refusé de signer le programme radical et a demandé la dissolution de la Chambre et le vote de la représentation proportionnelle intégrale. Les mesures de nationalisation des industries clés : comme celle de l'électricité, certaines des mesures de la loi relative à la Banque de France, la réduction des dépenses de défense nationale, la suppression du marché à terme des changes ; enfin et surtout la suppression des versements ouvrier et patronal pour les assurances et leur remplacement par une contribution de l'Etat sous forme d'une nationalisation des assurances.

A la suite de cet exposé, M. Ricard a été invité à rédiger par écrit des conclusions faisant une discrimination entre les points du programme socialiste que le groupe lui paraissait pouvoir accepter et ceux qui ne lui semblaient point admissibles, de manière à pouvoir faire connaître l'opinion du groupe à la réunion des gauches.

La réunion du groupe radical-socialiste s'est terminée après un échange d'observations au cours duquel MM. Pierre Cot, Jean Zay et Archimbaud ont observé que, si le programme socialiste comportait quelques points inacceptables, il n'en constituait pas moins un sérieux effort de rapprochement en vue d'une collaboration ultérieure.

Cette opinion n'a pas été partagée par la grande majorité du groupe qui a estimé que le plan d'action socialiste ne répondait nullement aux nécessités de la situation actuelle et qu'il ne se proposait clairement ni comme la dévaluation ni pour la déflation suffisante.

Dans ces conditions, il n'y avait pas lieu de cette fraction du groupe de continuer à négocier en vue de la participation socialiste au pouvoir.

Toutefois, il a été convenu que les représentants des groupes à la réunion des gauches s'efforceraient d'écrire une rupture de contact entre les formations de gauche.

Le groupe socialiste maintient sa position

Le groupe socialiste a maintenu sa position au cours de la séance de mercredi. Il a refusé de signer le programme radical et a demandé la dissolution de la Chambre et le vote de la représentation proportionnelle intégrale. Les mesures de nationalisation des industries clés : comme celle de l'électricité, certaines des mesures de la loi relative à la Banque de France, la réduction des dépenses de défense nationale, la suppression du marché à terme des changes ; enfin et surtout la suppression des versements ouvrier et patronal pour les assurances et leur remplacement par une contribution de l'Etat sous forme d'une nationalisation des assurances.

A la suite de cet exposé, M. Ricard a été invité à rédiger par écrit des conclusions faisant une discrimination entre les points du programme socialiste que le groupe lui paraissait pouvoir accepter et ceux qui ne lui semblaient point admissibles, de manière à pouvoir faire connaître l'opinion du groupe à la réunion des gauches.

La réunion du groupe radical-socialiste s'est terminée après un échange d'observations au cours duquel MM. Pierre Cot, Jean Zay et Archimbaud ont observé que, si le programme socialiste comportait quelques points inacceptables, il n'en constituait pas moins un sérieux effort de rapprochement en vue d'une collaboration ultérieure.

Cette opinion n'a pas été partagée par la grande majorité du groupe qui a estimé que le plan d'action socialiste ne répondait nullement aux nécessités de la situation actuelle et qu'il ne se proposait clairement ni comme la dévaluation ni pour la déflation suffisante.

Dans ces conditions, il n'y avait pas lieu de cette fraction du groupe de continuer à négocier en vue de la participation socialiste au pouvoir.

Toutefois, il a été convenu que les représentants des groupes à la réunion des gauches s'efforceraient d'écrire une rupture de contact entre les formations de gauche.

Le groupe socialiste maintient sa position

Le groupe socialiste a maintenu sa position au cours de la séance de mercredi. Il a refusé de signer le programme radical et a demandé la dissolution de la Chambre et le vote de la représentation proportionnelle intégrale. Les mesures de nationalisation des industries clés : comme celle de l'électricité, certaines des mesures de la loi relative à la Banque de France, la réduction des dépenses de défense nationale, la suppression du marché à terme des changes ; enfin et surtout la suppression des versements ouvrier et patronal pour les assurances et leur remplacement par une contribution de l'Etat sous forme d'une nationalisation des assurances.

A la suite de cet exposé, M. Ricard a été invité à rédiger par écrit des conclusions faisant une discrimination entre les points du programme socialiste que le groupe lui paraissait pouvoir accepter et ceux qui ne lui semblaient point admissibles, de manière à pouvoir faire connaître l'opinion du groupe à la réunion des gauches.

La réunion du groupe radical-socialiste s'est terminée après un échange d'observations au cours duquel MM. Pierre Cot, Jean Zay et Archimbaud ont observé que, si le programme socialiste comportait quelques points inacceptables, il n'en constituait pas moins un sérieux effort de rapprochement en vue d'une collaboration ultérieure.

Cette opinion n'a pas été partagée par la grande majorité du groupe qui a estimé que le plan d'action socialiste ne répondait nullement aux nécessités de la situation actuelle et qu'il ne se proposait clairement ni comme la dévaluation ni pour la déflation suffisante.

Dans ces conditions, il n'y avait pas lieu de cette fraction du groupe de continuer à négocier en vue de la participation socialiste au pouvoir.

Toutefois, il a été convenu que les représentants des groupes à la réunion des gauches s'efforceraient d'écrire une rupture de contact entre les formations de gauche.

Le groupe socialiste maintient sa position

Le groupe socialiste a maintenu sa position au cours de la séance de mercredi. Il a refusé de signer le programme radical et a demandé la dissolution de la Chambre et le vote de la représentation proportionnelle intégrale. Les mesures de nationalisation des industries clés : comme celle de l'électricité, certaines des mesures de la loi relative à la Banque de France, la réduction des dépenses de défense nationale, la suppression du marché à terme des changes ; enfin et surtout la suppression des versements ouvrier et patronal pour les assurances et leur remplacement par une contribution de l'Etat sous forme d'une nationalisation des assurances.

A la suite de cet exposé, M. Ricard a été invité à rédiger par écrit des conclusions faisant une discrimination entre les points du programme socialiste que le groupe lui paraissait pouvoir accepter et ceux qui ne lui semblaient point admissibles, de manière à pouvoir faire connaître l'opinion du groupe à la réunion des gauches.

La réunion du groupe radical-socialiste s'est terminée après un échange d'observations au cours duquel MM. Pierre Cot, Jean Zay et Archimbaud ont observé que, si le programme socialiste comportait quelques points inacceptables, il n'en constituait pas moins un sérieux effort de rapprochement en vue d'une collaboration ultérieure.

Cette opinion n'a pas été partagée par la grande majorité du groupe qui a estimé que le plan d'action socialiste ne répondait nullement aux nécessités de la situation actuelle et qu'il ne se proposait clairement ni comme la dévaluation ni pour la déflation suffisante.

Dans ces conditions, il n'y avait pas lieu de cette fraction du groupe de continuer à négocier en vue de la participation socialiste au pouvoir.

Toutefois, il a été convenu que les représentants des groupes à la réunion des gauches s'efforceraient d'écrire une rupture de contact entre les formations de gauche.

Le groupe socialiste maintient sa position

Le groupe socialiste a maintenu sa position au cours de la séance de mercredi. Il a refusé de signer le programme radical et a demandé la dissolution de la Chambre et le vote de la représentation proportionnelle intégrale. Les mesures de nationalisation des industries clés : comme celle de l'électricité, certaines des mesures de la loi relative à la Banque de France, la réduction des dépenses de défense nationale, la suppression du marché à terme des changes ; enfin et surtout la suppression des versements ouvrier et patronal pour les assurances et leur remplacement par une contribution de l'Etat sous forme d'une nationalisation des assurances.

A la suite de cet exposé, M. Ricard a été invité à rédiger par écrit des conclusions faisant une discrimination entre les points du programme socialiste que le groupe lui paraissait pouvoir accepter et ceux qui ne lui semblaient point admissibles, de manière à pouvoir faire connaître l'opinion du groupe à la réunion des gauches.

La réunion du groupe radical-socialiste s'est terminée après un échange d'observations au cours duquel MM. Pierre Cot, Jean Zay et Archimbaud ont observé que, si le programme socialiste comportait quelques points inacceptables, il n'en constituait pas moins un sérieux effort de rapprochement en vue d'une collaboration ultérieure.

Cette opinion n'a pas été partagée par la grande majorité du groupe qui a estimé que le plan d'action socialiste ne répondait nullement aux nécessités de la situation actuelle et qu'il ne se proposait clairement ni comme la dévaluation ni pour la déflation suffisante.

Dans ces conditions, il n'y avait pas lieu de cette fraction du groupe de continuer à négocier en vue de la participation socialiste au pouvoir.

Toutefois, il a été convenu que les représentants des groupes à la réunion des gauches s'efforceraient d'écrire une rupture de contact entre les formations de gauche.

Le groupe socialiste maintient sa position

Le groupe socialiste a maintenu sa position au cours de la séance de mercredi. Il a refusé de signer le programme radical et a demandé la dissolution de la Chambre et le vote de la représentation proportionnelle intégrale. Les mesures de nationalisation des industries clés : comme celle de l'électricité, certaines des mesures de la loi relative à la Banque de France, la réduction des dépenses de défense nationale, la suppression du marché à terme des changes ; enfin et surtout la suppression des versements ouvrier et patronal pour les assurances et leur remplacement par une contribution de l'Etat sous forme d'une nationalisation des assurances.

A la suite de cet exposé, M. Ricard a été invité à rédiger par écrit des conclusions faisant une discrimination entre les points du programme socialiste que le groupe lui paraissait pouvoir accepter et ceux qui ne lui semblaient point admissibles, de manière à pouvoir faire connaître l'opinion du groupe à la réunion des gauches.

La réunion du groupe radical-socialiste s'est terminée après un échange d'observations au cours duquel MM. Pierre Cot, Jean Zay et Archimbaud ont observé que, si le programme socialiste comportait quelques points inacceptables, il n'en constituait pas moins un sérieux effort de rapprochement en vue d'une collaboration ultérieure.

Cette opinion n'a pas été partagée par la grande majorité du groupe qui a estimé que le plan d'action socialiste ne répondait nullement aux nécessités de la situation actuelle et qu'il ne se proposait clairement ni comme la dévaluation ni pour la déflation suffisante.

Dans ces conditions, il n'y avait pas lieu de cette fraction du groupe de continuer à négocier en vue de la participation socialiste au pouvoir.

Toutefois, il a été convenu que les représentants des groupes à la réunion des gauches s'efforceraient d'écrire une rupture de contact entre les formations de gauche.

Le groupe socialiste maintient sa position

Le groupe socialiste a maintenu sa position au cours de la séance de mercredi. Il a refusé de signer le programme radical et a demandé la dissolution de la Chambre et le vote de la représentation proportionnelle intégrale. Les mesures de nationalisation des industries clés : comme celle de l'électricité, certaines des mesures de la loi relative à la Banque de France, la réduction des dépenses de défense nationale, la suppression du marché à terme des changes ; enfin et surtout la suppression des versements ouvrier et patronal pour les assurances et leur remplacement par une contribution de l'Etat sous forme d'une nationalisation des assurances.

A la suite de cet exposé, M. Ricard a été invité à rédiger par écrit des conclusions faisant une discrimination entre les points du programme socialiste que le groupe lui paraissait pouvoir accepter et ceux qui ne lui semblaient point admissibles, de manière à pouvoir faire connaître l'opinion du groupe à la réunion des gauches.

La réunion du groupe radical-socialiste s'est terminée après un échange d'observations au cours duquel MM. Pierre Cot, Jean Zay et Archimbaud ont observé que, si le programme socialiste comportait quelques points inacceptables, il n'en constituait pas moins un sérieux effort de rapprochement en vue d'une collaboration ultérieure.

Cette opinion n'a pas été partagée par la grande majorité du groupe qui a estimé que le plan d'action socialiste ne répondait nullement aux nécessités de la situation actuelle et qu'il ne se proposait clairement ni comme la dévaluation ni pour la déflation suffisante.

Dans ces conditions, il n'y avait pas lieu de cette fraction du groupe de continuer à négocier en vue de la participation socialiste au pouvoir.

Toutefois, il a été convenu que les représentants des groupes à la réunion des gauches s'efforceraient d'écrire une rupture de contact entre les formations de gauche.

Le groupe socialiste maintient sa position

Le groupe socialiste a maintenu sa position au cours de la séance de mercredi. Il a refusé de signer le programme radical et a demandé la dissolution de la Chambre et le vote de la représentation proportionnelle intégrale. Les mesures de nationalisation des industries clés : comme celle de l'électricité, certaines des mesures de la loi relative à la Banque de France, la réduction des dépenses de défense nationale, la suppression du marché à terme des changes ; enfin et surtout la suppression des versements ouvrier et patronal pour les assurances et leur remplacement par une contribution de l'Etat sous forme d'une nationalisation des assurances.

A la suite de cet exposé, M. Ricard a été invité à rédiger par écrit des conclusions faisant une discrimination entre les points du programme socialiste que le groupe lui paraissait pouvoir accepter et ceux qui ne lui semblaient point admissibles, de manière à pouvoir faire connaître l'opinion du groupe à la réunion des gauches.

La réunion du groupe radical-socialiste s'est terminée après un échange d'observations au cours duquel MM. Pierre Cot, Jean Zay et Archimbaud ont observé que, si le programme socialiste comportait quelques points inacceptables, il n'en constituait pas moins un sérieux effort de rapprochement en vue d'une collaboration ultérieure.

Cette opinion n'a pas été partagée par la grande majorité du groupe qui a estimé que le plan d'action socialiste ne répondait nullement aux nécessités de la situation actuelle et qu'il ne se proposait clairement ni comme la dévaluation ni pour la déflation suffisante.

Dans ces conditions, il n'y avait pas lieu de cette fraction du groupe de continuer à négocier en vue de la participation socialiste au pouvoir.

Toutefois, il a été convenu que les représentants des groupes à la réunion des gauches s'efforceraient d'écrire une rupture de contact entre les formations de gauche.

Le groupe socialiste maintient sa position

Le groupe socialiste a maintenu sa position au cours de la séance de mercredi. Il a refusé de signer le programme radical et a demandé la dissolution de la Chambre et le vote de la représentation proportionnelle intégrale. Les mesures de nationalisation des industries clés : comme celle de l'électricité, certaines des mesures de la loi relative à la Banque de France, la réduction des dépenses de défense nationale, la suppression du marché à terme des changes ; enfin et surtout la suppression des versements ouvrier et patronal pour les assurances et leur remplacement par une contribution de l'Etat sous forme d'une nationalisation des assurances.

A la suite de cet exposé, M. Ricard a été invité à rédiger par écrit des conclusions faisant une discrimination entre les points du programme socialiste que le groupe lui paraissait pouvoir accepter et ceux qui ne lui semblaient point admissibles, de manière à pouvoir faire connaître l'opinion du groupe à la réunion des gauches.

La réunion du groupe radical-socialiste s'est terminée après un échange d'observations au cours duquel MM. Pierre Cot, Jean Zay et Archimbaud ont observé que, si le programme socialiste comportait quelques points inacceptables, il n'en constituait pas moins un sérieux effort de rapprochement en vue d'une collaboration ultérieure.

Cette opinion n'a pas été partagée par la grande majorité du groupe qui a estimé que le plan d'action socialiste ne répondait nullement aux nécessités de la situation actuelle et qu'il ne se proposait clairement ni comme la dévaluation ni pour la déflation suffisante.

Dans ces conditions, il n'y avait pas lieu de cette fraction du groupe de continuer à négocier en vue de la participation socialiste au pouvoir.

Toutefois, il a été convenu que les représentants des groupes à la réunion des gauches s'efforceraient d'écrire une rupture de contact entre les formations de gauche.

Le groupe socialiste maintient sa position

Le groupe socialiste a maintenu sa position au cours de la séance de mercredi. Il a refusé de signer le programme radical et a demandé la dissolution de la Chambre et le vote de la représentation proportionnelle intégrale. Les mesures de nationalisation des industries clés : comme celle de l'électricité, certaines des mesures de la loi relative à la Banque de France, la réduction des dépenses de défense nationale, la suppression du marché à terme des changes ; enfin et surtout la suppression des versements ouvrier et patronal pour les assurances et leur remplacement par une contribution de l'Etat sous forme d'une nationalisation des assurances.

A la suite de cet exposé, M. Ricard a été invité à rédiger par écrit des conclusions faisant une discrimination entre les points du programme socialiste que le groupe lui paraissait pouvoir accepter et ceux qui ne lui semblaient point admissibles, de manière à pouvoir faire connaître l'opinion du groupe à la réunion des gauches.

La réunion du groupe radical-socialiste s'est terminée après un échange d'observations au cours duquel MM. Pierre Cot, Jean Zay et Archimbaud ont observé que, si le programme socialiste comportait quelques points inacceptables, il n'en constituait pas moins un sérieux effort de rapprochement en vue d'une collaboration ultérieure.

Cette opinion n'a pas été partagée par la grande majorité du groupe qui a estimé que le plan d'action socialiste ne répondait nullement aux nécessités de la situation actuelle et qu'il ne se proposait clairement ni comme la dévaluation ni pour la déflation suffisante.

Dans ces conditions, il n'y avait pas lieu de cette fraction du groupe de continuer à négocier en vue de la participation socialiste au pouvoir.

Toutefois, il a été convenu que les représentants des groupes à la réunion des gauches s'efforceraient d'écrire une rupture de contact entre les formations de gauche.

Le groupe socialiste maintient sa position

Le groupe socialiste a maintenu sa position au cours de la séance de mercredi. Il a refusé de signer le programme radical et a demandé la dissolution de la Chambre et le vote de la représentation proportionnelle intégrale. Les mesures de nationalisation des industries clés : comme celle de l'électricité, certaines des mesures de la loi relative à la Banque de France, la réduction des dépenses de défense nationale, la suppression du marché à terme des changes ; enfin et surtout la suppression des versements ouvrier et patronal pour les assurances et leur remplacement par une contribution de l'Etat sous forme d'une nationalisation des assurances.

A la suite de cet exposé, M. Ricard a été invité à rédiger par écrit des conclusions faisant une discrimination entre les points du programme socialiste que le groupe lui paraissait pouvoir accepter et ceux qui ne lui semblaient point admissibles, de manière à pouvoir faire connaître l'opinion du groupe à la réunion des gauches.

La réunion du groupe radical-socialiste s'est terminée après un échange d'observations au cours duquel MM. Pierre Cot, Jean Zay et Archimbaud ont observé que, si le programme socialiste comportait quelques points inacceptables, il n'en constituait pas moins un sérieux effort de rapprochement en vue d'une collaboration ultérieure.

Cette opinion n'a pas été partagée par la grande majorité du groupe qui a estimé que le plan d'action socialiste ne répondait nullement aux nécessités de la situation actuelle et qu'il ne se proposait clairement ni comme la dévaluation ni pour la déflation suffisante.

Dans ces conditions, il n'y avait pas lieu de cette fraction du groupe de continuer à négocier en vue de la participation socialiste au pouvoir.

Toutefois, il a été convenu que les représentants des groupes à la réunion des gauches s'efforceraient d'écrire une rupture de contact entre les formations de gauche.

Le groupe socialiste maintient sa position

Le groupe socialiste a maintenu sa position au cours de la séance de mercredi. Il a refusé de signer le programme radical et a demandé la dissolution de la Chambre et le vote de la représentation proportionnelle intégrale. Les mesures de nationalisation des industries clés : comme celle de l'électricité, certaines des mesures de la loi relative à la Banque de France, la réduction des dépenses de défense nationale, la suppression du marché à terme des changes ; enfin et surtout la suppression des versements ouvrier et patronal pour les assurances et leur remplacement par une contribution de l'Etat sous forme d'une nationalisation des assurances.

A la suite de cet exposé, M. Ricard a été invité à rédiger par écrit des conclusions faisant une discrimination entre les points du programme socialiste que le groupe lui paraissait pouvoir accepter et ceux qui ne lui semblaient point admissibles, de manière à pouvoir faire connaître l'opinion du groupe à la réunion des gauches.

La réunion du groupe radical-socialiste s'est terminée après un échange d'observations au cours duquel MM. Pierre Cot, Jean Zay et Archimbaud ont observé que, si le programme socialiste comportait quelques points inacceptables, il n'en constituait pas moins un sérieux effort de rapprochement en vue d'une collaboration ultérieure.

Cette opinion n'a pas été partagée par la grande majorité du groupe qui a estimé que le plan d'action socialiste ne répondait nullement aux nécessités de la situation actuelle et qu'il ne se proposait clairement ni comme la dévaluation ni pour la déflation suffisante.

Dans ces conditions, il n'y avait pas lieu de cette fraction du groupe de continuer à négocier en vue de la participation socialiste au pouvoir.

Toutefois, il a été convenu que les représentants des groupes à la réunion des gauches s'efforceraient d'écrire une rupture de contact entre les formations de gauche.

Le groupe socialiste maintient sa position

Le groupe socialiste a maintenu sa position au cours de la séance de mercredi. Il a refusé de signer le programme radical et a demandé la dissolution de la Chambre et le vote de la représentation proportionnelle intégrale. Les mesures de nationalisation des industries clés : comme celle de l'électricité, certaines des mesures de la loi relative à la Banque de France, la réduction des dépenses de défense nationale, la suppression du marché à terme des changes ; enfin et surtout la suppression des versements ouvrier et patronal pour les assurances et leur remplacement par une contribution de l'Etat sous forme d'une nationalisation des assurances.

A la suite de cet exposé, M. Ricard a été invité à rédiger par écrit des conclusions faisant une discrimination entre les points du programme socialiste que le groupe lui paraissait pouvoir accepter et ceux qui ne lui semblaient point admissibles, de manière à pouvoir faire connaître l'opinion du groupe à la réunion des gauches.

La réunion du groupe radical-socialiste s'est terminée après un échange d'observations au cours duquel MM. Pierre Cot, Jean Zay et Archimbaud ont observé que, si le programme socialiste comportait quelques points inacceptables, il n'en constituait pas moins un sérieux effort de rapprochement en vue d'une collaboration ultérieure.

Cette opinion n'a pas été partagée par la grande majorité du groupe qui a estimé que le plan d'action socialiste ne répondait nullement aux nécessités de la situation actuelle et qu'il ne se proposait clairement ni comme la dévaluation ni pour la déflation suffisante.

Dans ces conditions, il n'y avait pas lieu de cette fraction du groupe de continuer à négocier en vue de la participation socialiste au pouvoir.

Toutefois, il a été convenu que les représentants des groupes à la réunion des gauches s'efforceraient d'écrire une rupture de contact entre les formations de gauche.

Le groupe socialiste maintient sa position

Le groupe socialiste a maintenu sa position au cours de la séance de mercredi. Il a refusé de signer le programme radical et a demandé la dissolution de la Chambre et le vote de la représentation proportionnelle intégrale. Les mesures de nationalisation des industries clés : comme celle de l'électricité, certaines des mesures de la loi relative à la Banque de France, la réduction des dépenses de défense nationale, la suppression du marché à terme des changes ; enfin et surtout la suppression des versements ouvrier et patronal pour les assurances et leur remplacement par une contribution de l'Etat sous forme d'une nationalisation des assurances.

A la suite de cet exposé, M. Ricard a été invité à rédiger par écrit des conclusions faisant une discrimination entre les points du programme socialiste que le groupe lui paraissait pouvoir accepter et ceux qui ne lui semblaient point admissibles, de manière à pouvoir faire connaître l'opinion du groupe à la réunion des gauches.

La réunion du groupe radical-socialiste s'est terminée après un échange d'observations au cours duquel MM. Pierre Cot, Jean Zay et Archimbaud ont observé que, si le programme socialiste comportait quelques points inacceptables, il n'en constituait pas moins un sérieux effort de rapprochement en vue d'une collaboration ultérieure.

Cette opinion n'a pas été partagée par la grande majorité du groupe qui a estimé que le plan d'action socialiste ne répondait nullement aux nécessités de la situation actuelle et qu'il ne se proposait clairement ni comme la dévaluation ni pour la déflation suffisante.

Dans ces conditions, il n'y avait pas lieu de cette fraction du groupe de continuer à négocier en vue de la participation socialiste au pouvoir.

Toutefois, il a été convenu que les représentants des groupes à la réunion des gauches s'efforceraient d'écrire une rupture de contact entre les formations de gauche.

Le groupe socialiste maintient sa position

Le groupe socialiste a maintenu sa position au cours de la séance de mercredi. Il a refusé de signer le programme radical et a demandé la dissolution de la Chambre et le vote de la représentation proportionnelle intégrale. Les mesures de nationalisation des industries clés : comme celle de l'électricité, certaines des mesures de la loi relative à la Banque de France, la réduction des dépenses de défense nationale, la suppression du marché à terme des changes ; enfin et surtout la suppression des versements ouvrier et patronal pour les assurances et leur remplacement par une contribution de l'Etat sous forme d'une nationalisation des assurances.

A la suite de cet exposé, M. Ricard a été invité à rédiger par écrit des conclusions faisant une discrimination entre les points du programme socialiste que le groupe lui paraissait pouvoir accepter et ceux qui ne lui semblaient point admissibles, de manière à pouvoir faire connaître l'opinion du groupe à la réunion des gauches.

La réunion du groupe radical-socialiste s'est terminée après un échange d'observations au cours duquel MM. Pierre Cot, Jean Zay et Archimbaud ont observé que, si le programme socialiste comportait quelques points inacceptables, il n'en constituait pas moins un sérieux effort de rapprochement en vue d'une collaboration ultérieure.

Cette opinion n'a pas été partagée par la grande majorité du groupe qui a estimé que le plan d'action socialiste ne répondait nullement aux nécessités de la situation actuelle et qu'il ne se proposait clairement ni comme la dévaluation ni pour la déflation suffisante.

Dans ces conditions, il n'y avait pas lieu de cette fraction du groupe de continuer à négocier en vue de la participation socialiste au pouvoir.

Toutefois, il a été convenu que les représentants des groupes à la réunion des gauches s'efforceraient d'écrire une rupture de contact entre les formations de gauche.

Le groupe socialiste maintient sa position

Le groupe socialiste a maintenu sa position au cours de la séance de mercredi. Il a refusé de signer le programme radical et a demandé la dissolution de la Chambre et le vote de la représentation proportionnelle intégrale. Les mesures de nationalisation des industries clés : comme celle de l'électricité, certaines des mesures de la loi relative à la Banque de France, la réduction des dépenses de défense nationale, la suppression du marché à terme des changes ; enfin et surtout la suppression des versements ouvrier et patronal pour les assurances et leur remplacement par une contribution de l'Etat sous forme d'une nationalisation des assurances.

A la suite de cet exposé, M. Ricard a été invité à rédiger par écrit des conclusions faisant une discrimination entre les points du programme socialiste que le groupe lui paraissait pouvoir accepter et ceux qui ne lui semblaient point admissibles, de manière à pouvoir faire connaître l'opinion du groupe à la réunion des gauches.

La réunion du groupe radical-socialiste s'est terminée après un échange d'observations au cours duquel MM. Pierre Cot, Jean Zay et Archimbaud ont observé que, si le programme socialiste comportait quelques points inacceptables, il n'en constituait pas moins un sérieux effort de rapprochement en vue d'une collaboration ultérieure.

Cette opinion n'a pas été partagée par la grande majorité du groupe qui a estimé